

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Madame Pascale MOLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-085

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGE D'UNE PARCELLE COMMUNALE LES JARDINS PARTAGES "RENE GONDET"

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission travaux-Développement durable-Cadre de vie-Urbainisme en date du 09 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Saint-Prix de favoriser l'échange et les rencontres autour du jardinage, et en cohérence avec la démarche de Développement Durable menée par la Commune,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-085-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT le renouvellement de la convention d'occupation et d'usage d'une parcelle communale les jardins partagés "René Gondet" et du règlement intérieur,

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer la mise à disposition et l'usage des jardins partagés, et d'en fixer la cotisation annuelle,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse, et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le renouvellement de la convention d'occupation et d'usage d'une parcelle communale les jardins partagés "René Gondet" ;

Article 2 : ADOPTE le règlement intérieur des jardins partagés "René Gondet" ;

Article 3 : FIXE le montant de la cotisation annuelle à 120 € (cent-vingt euros) ;

Article 4 : FIXE la caution pour la remise des clés à 10 € (dix euros) ;

Article 5 : AUTORISE Madame le Maire à signer, de façon individuelle avec les jardiniers locataires, la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;

Article 6 : DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces administratives et comptables y afférents ;

Article 7 : DIT que les règlements seront libellés à l'ordre du Trésor Public ;

Article 8 : DIT que les recettes seront versées au Budget principal de la Ville.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-085-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025